

I/ RENTREE

Collège : Lundi 1^{er} septembre 2025

- De 10h à 16h30 : 6èmes.

Les élèves ainsi que leurs parents partageront un temps convivial de 10h00 à 10h30 dans le parc, puis les enfants seront répartis en petits groupes pour la chasse aux énigmes. Pendant ce temps, les parents seront reçus dans la grande salle pour un temps d'information avec Mme Defrance.

- De 13h40 à 16h30 : 5èmes, 4èmes, 3èmes.

Les élèves seront appelés dans la grande salle pour se rendre directement dans les classes, accompagnés de leur professeur principal.

MISE EN SERVICE DU TRANSPORT PRIVE DE L'ETABLISSEMENT A COMPTER DU MARDI 2 SEPTEMBRE.



Réunion d'information 6^{ème} et 5^{ème} : jeudi 4 septembre

Réunion d'information 4^{ème} et 3^{ème} : lundi 8 septembre

II/ HORAIRES HEBDOMADAIRES

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 08h35 à 12h15 ou 12h40 (selon l'emploi du temps) et de 13h40 à 16h30 ou 17h35.

III/ GARDERIE - ETUDE

a) garderie

Une garderie est assurée le matin (gratuite) à partir de 07h45. Les élèves se rendent en salle de permanence jusqu'à 08h15 puis à partir de 08h15 sur la cour.

b) étude

Une étude surveillée gratuite pour les élèves empruntant le transport Jeanne d'Arc est assurée de 16h45 à 17h35. Une étude surveillée payante est également assurée pour les autres collégiens de 16h45 à 18h00.

A l'arrivée du bus le matin, les élèves doivent se rendre directement dans l'établissement et toute sortie entre la fin des cours et le départ au bus est interdite.

Au collège, nous vous demandons de bien vouloir attendre vos enfants à l'extérieur de l'établissement et ne pas venir les chercher à l'accueil. Une étude surveillée n'est pas une garderie. Les élèves qui ne fourniront aucun travail ou qui perturberont l'étude en seront exclus définitivement.

Il n'y a pas d'accueil des enfants le mercredi matin, sauf lorsque les collégiens sont en retenue : un mercredi par mois de 9h00 à 12h00 selon le calendrier suivant :

24 septembre – 15 octobre – 19 novembre – 10 décembre – 14 janvier – 4 février – 11 mars – 8 avril – 13 mai – 24 juin.

IV/ ENTREES ET SORTIES

Nous demandons **avec insistance** aux parents :

- ✓ **de se garer correctement** et de tout mettre en œuvre pour améliorer la circulation,
- ✓ de ne pas pénétrer dans l'établissement en dehors des heures de rentrées et de sorties des élèves, en dehors de ces heures s'adresser **obligatoirement** à l'accueil entre 08h00 et 18h00.
- ✓ de ne pas entrer dans l'établissement avec des animaux, pour des raisons d'hygiène,
- ✓ de ne pas marcher sur les pelouses, afin de préserver le parc,
- ✓ de ne pas fumer ni vapoter dans l'enceinte ou aux abords de l'établissement.

Ecole-Collège Jeanne d'Arc

11 boulevard de l'Est 80700 ROYE – Tel : 03 22 79 71 71 – site : jeannedarcroye.com

V/ DISCIPLINE

Nous rappelons que :

- ✓ Les élèves ne doivent pas rester à l'extérieur de l'établissement le matin et le soir. En aucun cas la surveillance ne peut y être assurée.
- ✓ L'école est obligatoire : on ne s'abstient pas de cours sans motif valable. En cas d'absence, il est indispensable de prévenir l'établissement. Toute absence doit être justifiée par écrit sur le carnet de liaison ou par mail sur Ecole Directe. Chacun doit veiller à être ponctuel.
- ✓ Pour faciliter la sortie, les parents des élèves du collège doivent attendre leur(s) enfant(s) à la grille.
- ✓ Les livres appartiennent à l'établissement pour toutes les classes. Les livres trop abimés ou perdus seront facturés.
- ✓ Les demi-pensionnaires doivent conserver leur carte de cantine d'une année scolaire à l'autre. Toute carte perdue ou détériorée sera facturée.
- ✓ Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. En cas de perte s'adresser à l'accueil.

VI/ DOCUMENTS A FOURNIR

- ✓ La liste des fournitures est disponible sur le site de l'établissement à partir du 1^{er} juillet 2025.
- ✓ Les élèves inscrits à l'école et/ou au collège Jeanne d'Arc sont assurés auprès de FIDES Assurance, assurance scolaire (sans supplément financier). Il n'est donc pas nécessaire d'en contracter une autre. Les attestations seront téléchargeables depuis l'espace parents Ecole Directe, onglet FIDES Assurance.
- ✓ **Nous demandons aux nouveaux inscrits, un certificat de radiation pour ceux qui ne l'auraient pas encore fourni ainsi que le livret scolaire (à remettre à l'accueil dès la rentrée).**

VII/ VACANCES SCOLAIRES (Zone B)

Vacances de Toussaint : du jeudi 16 octobre 2025 après la classe au lundi 03 novembre 2025 matin.

Vacances de Noël : du vendredi 19 décembre 2025 après la classe (17h30 au plus tard) au lundi 05 janvier 2026 matin.

Vacances d'hiver : du vendredi 13 février 2026 après la classe au lundi 02 mars 2026 matin.

Vacances de printemps : du vendredi 10 avril 2026 après la classe au lundi 27 avril 2026 matin.

Pont de l'ascension : du mardi 12 mai 2026 après la classe au lundi 18 mai 2026 matin.

Fin de l'année : le vendredi 03 juillet 2026 après la classe au plus tard (dans l'attente des dates officielles du brevet).

Nous vous demandons impérativement de respecter les dates de départ en vacances.

Bonnes vacances à chacune et chacun ! Rendez-vous à la rentrée.

VIII/ ECOLE DIRECTE

Les différents services de l'établissement sont joignables **soit par téléphone, soit via Ecole Directe.**

- Vie scolaire, absences : Responsable de vie scolaire
- Comptabilité, bus privé Jeanne d'Arc : Mme Durand

L'Equipe Enseignante et le Chef d'Etablissement coordinateur.

Mme DEFRENCE.

Ecole-Collège Jeanne d'Arc

11 boulevard de l'Est 80700 ROYE – Tel : 03 22 79 71 71 – site : jeannedarcroye.com